

EARL OSAER  
FERME DE BEAUREGARD  
21520 MONTIGNY SUR AUBE  
503 922 726 RCS DIJON

Enregistré à : SERV. IMPOTS ENTREPRISES DE SEMUR-EN-AUXOIS

Le 10/06/2011 Bordereau n°2011/409 Case n°1

Ext 717

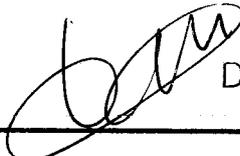
Enregistrement : 125 €

Pénalités :

Total liquidé : cent vingt-cinq euros

Montant reçu : cent vingt-cinq euros

L'Agent

  
Daniel FROIDUROT

---

ACTE DE CESSIION DE PARTS SOCIALES

Déposé au Greffe  
du Tribunal

de Commerce

de Dijon

le ..... 23 JUIN 2011

sous le n° A

3648

LES SOUSSIGNES :

Monsieur OSAER Robert, Eugène, Léon, demeurant Ferme de Beauregard – 21520 MONTIGNY SUR AUBE, né le 28 mai 1944 à PRUSLY SUR OURCE, époux de Madame MARECHAL Thérèse Marie Agnès, avec laquelle il est marié sous le régime de la communauté légale de biens à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée en la mairie de DANCEVOIR le 22 avril 1967.

**D'UNE PART**

Monsieur OSAER Thierry, demeurant Ferme de Chevrollet – 21520 BOUDREVILLE, né le 27/10/1971 à CHAUMONT, célibataire.

Monsieur OSAER Guillaume Robert, demeurant Ferme de Beauregard – 21520 MONTIGNY SUR AUBE, né le 16 janvier 1979 à CHATILLON SUR SEINE, célibataire.

**D'AUTRE PART**

*PREALABLEMENT A LA CESSIION DE PARTS SOCIALES, OBJET DES PRESENTES, ONT EXPOSE CE QUI SUIT :*

**EXPOSE :**

1° - Aux termes d'un acte sous seing privé, enregistré à SEMUR EN AUXOIS, le 10/04/2008, bordereau n°2008/268 case n°2, il est formé une exploitation à responsabilité limitée dénommée "OSAER". La société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de DIJON sous le numéro 503 922 726.

Monsieur OSAER Robert a fait apport à la société, de numéraire pour un montant de 5 000 €.

Monsieur OSAER Thierry a fait apport à la société, de numéraire pour un montant de 1 250 €.

Monsieur OSAER Guillaume a fait apport à la société, de numéraire pour un montant de 1 250 €.

Le capital social de l'EARL s'élève donc à 7 500 euros, divisé en 750 parts sociales d'une valeur nominale de 10 euros attribuées aux associés à concurrence de

Monsieur OSAER Robert, 500 parts sociales numérotées de 1 à 500

Monsieur OSAER Thierry, 125 parts sociales numérotées de 501 à 625

Monsieur OSAER Guillaume, 125 parts sociales numérotées de 626 à 750

AD OR OT OG

2° - Par une assemblée générale extraordinaire en date du 10/12/2008, la collectivité des associés a

- décidé, à compter du 31/12/2008, d'augmenter le capital social qui s'élève à 7 500 euros, divisé en 750 parts sociales de 10 euros chacune, entièrement libérées, d'une somme de 26 960 euros afin de le porter à 34 460 euros au moyen de la création de 2 696 parts sociales nouvelles de 72.72 euros chacune, numérotées de 751 à 3 446, soit avec une prime de 62.72 euros par part, à libérer intégralement du montant nominal et de la prime d'émission, par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société.

Ces 2 696 parts sociales nouvelles ont été créées en jouissance du 31/12/2008 et ont été attribuées à Monsieur OSAER Robert à concurrence de 2 696 parts sociales numérotées de 751 à 3 446.

- décidé de procéder à une augmentation de capital social par incorporation de la totalité de la prime d'émission en créant des parts sociales nouvelles gratuites attribuées à chacun des associés à hauteur de 169 093.12 euros à savoir

**Monsieur OSAER Robert** : 15 682 parts sociales numérotées de 3 447 à 19 128

**Monsieur OSAER Thierry** : 6 133.67 euros soit 613 parts sociales numérotées de 19 129 à 19 741

**Monsieur OSAER Guillaume** : 613 parts sociales numérotées de 19 742 à 20 354

- décidé d'augmenter le capital social de 169 080 euros et de le porter à 203 540 euros divisé en 20 354 parts sociales de 10 euros chacune.
- autorisé Monsieur OSAER Robert, lequel fait valoir ses droits à la retraite, à cesser toute activité au sein de la société et à démissionner de ses fonctions de gérant à compter du 31/12/2008..

En conséquence à compter du 01/01/2009, Monsieur OSAER Robert aura la qualité d'associé non exploitant simple apporteur en capital.

- autorisé Monsieur OSAER Robert à céder à :

**Mr OSAER Thierry**, 4 554 parts sociales numérotées de 751 à 2 098 et de 3 447 à 6 652

**Mr OSAER Guillaume**, 4 554 parts sociales numérotées de 2 099 à 3 446 et de 6 653 à 9 858

Les associés décident que les parts sociales seront cédées au prix unitaire de 12.31 euros, la valeur nominale de la part étant de 10 euros.

En conséquence, les articles 6 – 7 et 8 des statuts ont été modifiés.

3° - Par une assemblée générale extraordinaire en date du 23/03/2011 la collectivité des associés a autorisé

- Monsieur OSAER Robert à se retirer de l'EARL OSAER à compter du 23/03/2011.
- Monsieur OSAER Robert à céder à :

**Monsieur OSAER Thierry**, 4 885 parts sociales numérotées de 1 à 500 et de 9 859 à 14 243, représentant du numéraire

**Monsieur OSAER Guillaume**, 4 885 parts sociales numérotées de 14 244 à 19 128, représentant du numéraire

Les parts sociales sont cédées au prix unitaire de 12.31 euros, la valeur nominale de la part étant de 10 euros

AD OR OT OG

## **CESSION DE PARTS SOCIALES**

---

Conformément aux décisions prises en assemblée générale extraordinaire en date du 23/03/2011, Monsieur OSAER Robert cède, par les présentes, sous les garanties ordinaires et de droit à

**Monsieur OSAER Thierry**, qui accepte, 4 885 parts sociales numérotées de 1 à 500 et de 9 859 à 14 243 d'une valeur nominale de 10 euros, parmi celles qu'il possède dans l'EARL.

**Monsieur OSAER Guillaume**, qui accepte, 4 885 parts sociales numérotées de 14 244 à 19 128 d'une valeur nominale de 10 euros, toutes celles qu'il possède dans l'EARL.

### **TRANSFERT DE PROPRIETE DES PARTS SOCIALES**

Monsieur OSAER Thierry, cessionnaire, a la propriété et la jouissance de ces parts à compter des présentes. Monsieur OSAER Guillaume, cessionnaire, a la propriété et la jouissance de ces parts à compter des présentes.

### **PRIX**

La présente cession est acceptée et consentie moyennant le prix unitaire de 12.31 euros, soit pour

- les 4 885 parts sociales cédées à Monsieur OSAER Thierry, le prix global de 60 134.35 euros.
- les 4 885 parts sociales cédées à Monsieur OSAER Guillaume, le prix global de 60 134.35 euros.

### **MODALITES DE PAIEMENT**

Monsieur OSAER Thierry reconnaît devoir bien et légitimement à Monsieur OSAER Robert, la somme de 60 134.35 euros (soixante mille cent trente quatre euros et trente cinq centimes), pour prêt de pareille somme qu'il lui consent à l'instant. Laquelle somme Monsieur OSAER Thierry s'engage à lui rembourser, en sa demeure, au moyen d'un prêt familial d'une durée de 10 ans, au taux d'intérêt de 2 % l'an, payable le 31 décembre de chaque année. La première échéance aura lieu le 31 décembre 2011 (tableau de remboursement ci-annexé).

Monsieur OSAER Guillaume reconnaît devoir bien et légitimement à Monsieur OSAER Robert, la somme de 60 134.35 euros (soixante mille cent trente quatre euros et trente cinq centimes), pour prêt de pareille somme qu'il lui consent à l'instant. Laquelle somme Monsieur OSAER Guillaume s'engage à lui rembourser, en sa demeure, au moyen d'un prêt familial d'une durée de 10 ans, au taux d'intérêt de 2 % l'an, payable le 31 décembre de chaque année. La première échéance aura lieu le 31 décembre 2011 (tableau de remboursement ci-annexé).

### **INTERVENTION DU CONJOINT DU CEDANT**

Aux présentes et à l'instant est intervenue Madame MARECHAL Thérèse, épouse de Monsieur OSAER Robert, cédant, laquelle a, par application de l'article 1424 du Code Civil, déclaré donner sans restriction son consentement à la cession de parts qui précède et autorise son conjoint à percevoir le prix ci-avant stipulé.

### **SIGNIFICATION**

Il sera fait mention de la cession de parts sociales sur le registre des associés rendant ainsi cette modification opposable à l'EARL.

AD OR VT OG

## MODIFICATION DES STATUTS

Comme conséquence de la présente cession de parts sociales, les associés décident, d'un commun accord, d'apporter à l'article 8 des statuts " PARTS SOCIALES", les modifications suivantes :

### ARTICLE 8 - PARTS SOCIALES

Le capital social est divisé en 20 354 parts sociales d'une valeur nominale de 10 euros chacune portant les numéros 1 à 20 354 qui sont attribuées aux associés en proportion de leurs apports nets, des augmentations de capital et des mutations de parts sociales à savoir:

#### 1) Monsieur OSAER Thierry

*\* en propre*

125 parts sociales numérotées de 501 à 625  
en rémunération de son apport en numéraire

613 parts sociales numérotées de 19 129 à 19 741  
représentant du numéraire lors de l'augmentation du capital par incorporation de la prime d'émission

1 348 parts sociales numérotées de 751 à 2 098  
représentant du numéraire  
et acquises de Monsieur OSAER Robert

3 206 parts sociales numérotées de 3 447 à 6 652  
représentant du numéraire  
et acquises de Monsieur OSAER Robert

500 parts sociales numérotées de 1 à 500  
représentant du numéraire  
et acquises de Monsieur OSAER Robert

4 385 parts sociales numérotées de 9 859 à 14 243  
représentant du numéraire  
et acquises de Monsieur OSAER Robert

-----  
10 177 parts sociales

#### 2) Monsieur OSAER Guillaume

*\* en propre*

125 parts sociales numérotées de 626 à 750  
en rémunération de son apport en numéraire

613 parts sociales numérotées de 19 742 à 20 354  
représentant du numéraire lors de l'augmentation du capital par incorporation de la prime d'émission

1 348 parts sociales numérotées de 2 099 à 3 446  
représentant du numéraire  
et acquises de Monsieur OSAER Robert

3 206 parts sociales numérotées de 6 653 à 9 858  
représentant du numéraire  
et acquises de Monsieur OSAER Robert

AO OR ET OGe

4 885 parts sociales numérotées de 14 244 à 19 128  
représentant du numéraire  
et acquises de Monsieur OSAER Robert

-----  
10 177 parts sociales

... le reste sans changement

### PLUS VALUE

Le cédant reconnaît être informé de l'obligation de déclarer avec l'ensemble de ses revenus la plus value privée qu'il a pu réaliser par le présent acte, sauf à faire valoir un cas d'exonération.

### DECLARATION D'ETAT CIVIL

Les parties certifient que Monsieur OSAER Robert, cédant :

- est français et réside habituellement en France,
- n'a jamais été déclaré en faillite, ni en état de règlement judiciaire,
- et que les parts, par lui cédées, sont libres de tout gage.

### DECLARATION POUR L'ENREGISTREMENT

Pour la perception du droit d'enregistrement, Monsieur OSAER Robert déclare que les parts sociales par lui cédées, lui ont été attribuées en rémunération de son apport de numéraire comme il l'a exposé ci-dessus.

### MENTION - PUBLICITE - POUVOIRS

Mention des présentes est consentie pour avoir lieu partout où besoin sera.

Tous les pouvoirs sont conférés à Monsieur OSAER Guillaume afin d'accomplir toutes les formalités de publicité et autres qu'il y aura lieu de faire.

### FRAIS

Tous les frais des présentes, ainsi que ceux qui en seront la suite ou la conséquence, seront supportés par l'EARL OSAER, qui s'oblige à les acquitter.

### DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties font en tant que besoin, élection de domicile en leurs demeures respectives sus-indiquées.

FAIT A MONTIGNY SUR AUBE le 23/03/2011  
En 6 originaux, dont 1 pour l'enregistrement,

*Monsieur OSAER Robert*

\* inscrire « lu et approuvé » et signer

*lu et approuvé*  


L'EPOUSE COMMUNE EN BIENS  
DU CEDANT

Madame MARECHAL Thérèse

\* inscrire « lu et approuvé » et signer.

*lu et approuvé*  


*Monsieur OSAER Thierry*

\* inscrire « lu et approuvé et reconnais devoir la somme de  
60 134,35 € - en lettres et en chiffres » et signer

*lu et approuvé et reconnais devoir la somme de  
60 134,35 soixante mille cent trente quatre euros  
et trente cinq centimes*

*Monsieur OSAER Guillaume*

\* inscrire « lu et approuvé et reconnais devoir la somme de  
60 134,35 € - en lettres et en chiffres » et signer

*lu et approuvé et reconnais devoir la somme de  
60 134,35 (soixante mille cent trente quatre euros  
et trente cinq cent)*



# TABLEAU D'AMORTISSEMENT

## Mr OSAER Thierry

### Données initiales

#### DONNEES DU PRET

Montant du prêt :	60 134 €
Taux d'intérêt annuel :	2,00%
Durée du prêt :	10
Nb de paiements par an :	1
Date du premier paiement :	31/12/2011

#### PAIEMENT PERIODIQUE

Paielement saisi :	
Paielement calculé :	6 694,55 €

#### CALCULS

Utiliser un paiement de :	6 694,55 €	Montant de départ au paiement 1 :	60 134,35 €
1er paiement :	1	Intérêts cumulés avant le paiement 1 :	- €

### Tableau

No.	Date de paiement	Montant de départ	Intérêts	Capital	Montant final	Intérêts cumulés
1	31/12/2011	60 134,35	1 202,69	5 491,86	54 642,49	1 202,69
2	31/12/2012	54 642,49	1 092,85	5 601,70	49 040,79	2 295,54
3	31/12/2013	49 040,79	980,82	5 713,73	43 327,06	3 276,35
4	31/12/2014	43 327,06	866,54	5 828,01	37 499,05	4 142,89
5	31/12/2015	37 499,05	749,98	5 944,57	31 554,48	4 892,87
6	31/12/2016	31 554,48	631,09	6 063,46	25 491,02	5 523,96
7	31/12/2017	25 491,02	509,82	6 184,73	19 306,30	6 033,78
8	31/12/2018	19 306,30	386,13	6 308,42	12 997,87	6 419,91
9	31/12/2019	12 997,87	259,96	6 434,59	6 563,28	6 679,87
10	31/12/2020	6 563,28	131,27	6 563,28	0,00	6 811,13

AD OR OT OG

# TABLEAU D'AMORTISSEMENT

## Mr OSAER Guillaume

### Données initiales

#### DONNEES DU PRET

Montant du prêt :	60 134 €
Taux d'intérêt annuel :	2,00%
Durée du prêt :	10
Nb de paiements par an :	1
Date du premier paiement :	31/12/2011

#### PAIEMENT PERIODIQUE

Paiement saisi :	
Paiement calculé :	6 694,55 €

#### CALCULS

Utiliser un paiement de :	6 694,55 €	Montant de départ au paiement 1 :	60 134,35 €
1er paiement :	1	Intérêts cumulés avant le paiement 1 :	- €

### Tableau

No.	Date de paiement	Montant de départ	Intérêts	Capital	Montant final	Intérêts cumulés
1	31/12/2011	60 134,35	1 202,69	5 491,86	54 642,49	1 202,69
2	31/12/2012	54 642,49	1 092,85	5 601,70	49 040,79	2 295,54
3	31/12/2013	49 040,79	980,82	5 713,73	43 327,06	3 276,35
4	31/12/2014	43 327,06	866,54	5 828,01	37 499,05	4 142,89
5	31/12/2015	37 499,05	749,98	5 944,57	31 554,48	4 892,87
6	31/12/2016	31 554,48	631,09	6 063,46	25 491,02	5 523,96
7	31/12/2017	25 491,02	509,82	6 184,73	19 306,30	6 033,78
8	31/12/2018	19 306,30	386,13	6 308,42	12 997,87	6 419,91
9	31/12/2019	12 997,87	259,96	6 434,59	6 563,28	6 679,87
10	31/12/2020	6 563,28	131,27	6 563,28	0,00	6 811,13

AO OR OT OG